

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition pour une indexation automatique**

**1. PREAMBULE**

Pour l'ensemble des informations relatives à la composition de la commission, des membres de l'administration présents, du déroulement de la séance, il y a lieu de se référer au rapport de majorité rédigé par M. le Député Olivier Petermann.

La minorité de la commission est composée de Mmes Claire Attinger Doepper, Elodie Lopez ainsi que de la soussignée, Sylvie Pittet Blanchette.

**2. RAPPEL DES POSITIONS**

La majorité de la commission pense que le mécanisme demandé est trop rigide, qu'il convient de laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat ainsi qu'au Grand Conseil dans le débat sur le budget. Celle-ci estime important de maintenir les consultations et discussions avec les associations du personnel, et qu'il faut continuer de tenir compte du décret de 2013 voulu par le Grand Conseil concernant la recapitalisation de la CPEV.

**3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE**

Les Commissaires de minorité regrettent également que ce texte n'ait pas été discuté avec les syndicats, néanmoins, elles estiment que la problématique doit être adressée au Conseil d'Etat, car ce sont 2 démarches parallèles. En effet, comme l'ont relevé les pétitionnaires, il y a incohérence, voire contradiction entre les al.1 et 2 art. 25 LPers, qui peut mener à des situations complexes. L'Etat se doit d'être exemplaire, d'autant plus que la temporalité des discussions avec les syndicats est discutable et que le résultat n'est pas très positif. A l'instar de certaines communes comme Lausanne et Yverdon, la santé financière du canton permet une indexation automatique des salaires sur la base de l'IPC.

**4. CONCLUSION**

Parce que l'Etat se doit d'être exemplaire et qu'il nous semble important de discuter de la problématique de l'indexation automatique des salaires afin que ceux-ci ne baissent pas, la minorité de la commission vous recommande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 20 avril 2024

*La rapporteuse de minorité :  
(Signé) Sylvie Pittet Blanchette*